



Creation d'une sarl à moindre cout!

Par **Kergad**, le **04/05/2011** à **14:13**

Bonjours à tous,

Moi et un collègue voulons monter une SARL dans le Web Marketing (solutions web, référencement, hébergements, ...)

Nous sommes actuellement déclarés en tant qu'auto-entrepreneur mais nous allons devoir créer une SARL vis à vis de notre futur partenaire financier (liseur de service).

Le fait est que nous devons créer une SARL avec un capital minimum de 8000e.

Je me suis renseigné sur les types de SARL et je pensais à une SARL avec un capital variable, permettant de n'investir que 1/5 du capital final.

Objectifs du capital :

- 2 associés directeurs avec 50% des parts chacun

- > 1er associé : apport monétaire de 2500e et apport en nature d'une valeur de 2500e (un Macbook + suite logiciel + codes informatiques)

- > 2eme associé : apport monétaire de 2500e et apport en nature d'une valeur de 2500e (une voiture)

Capital: envisagé : 10 000 euros

Est il possible de faire des apports en nature (toujours de moins de 7500e et de moins de 50%) dans le cadre d'un capital variable?

Si nous utilisons un ce type de capital, donc $10\,000 \times 5$, soit une promesse de 50 000e prévu pour l'année suivante, que verra notre partenaire sur notre K bis? Verra-t-il seulement CA 50 000e ou sa description?

Deuxièmes points importants, comment se déclarer vis à vis des associés?

- Statut de gérants pour les 2 associés ou assigner une personne externe à l'entreprise en tant que gérant pour payer moins de taxe?
- Notre provisionnel est de 300 000€ pour la première année, est-il plus intéressant de se déclarer en tant que salarié ou avoir des dividendes sur les bénéfices?

J'avoue être dans le flou vis à vis de la taxation. Je sais que si l'on se trompe, on risque de devoir payer des sommes importantes sans même avoir eu de bénéfices :/

Merci de votre aide :)